AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

**219C0579**
FR0000039240-FS0298

3 avril 2019

**Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)**

**TOUPARGEL GROUPE**

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 3 avril 2019, la société anonyme Financière de l'Echiquier (53 avenue d'Iéna, 75116 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 2 avril 2019, le seuil de 5% du capital de la société TOUPARGEL GROUPE et détenir, pour le compte desdits fonds, 499 332 actions TOUPARGEL GROUPE représentant autant de droits de vote, soit 4,90% du capital et 3,02% des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions TOUPARGEL GROUPE sur le marché.

_____

[1] Sur la base d'un capital composé de 10 183 307 actions représentant 16 543 326 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.